

**Modification n° 1 datée du 23 mai 2024
apportée au prospectus simplifié daté du 15 janvier 2024**

du

**Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI (auparavant le Fonds
Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI WisdomTree) (parts des séries A, F,
I et P)**

**Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI (auparavant le Fonds
Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree) (parts des séries A,
F, I et P)**

**Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI couvert (auparavant
le Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree couvert)
(parts des séries A, F, I et P)**

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié des Fonds daté du 15 janvier 2024 (le « **prospectus simplifié** ») est modifié par les présentes et doit être lu à la lumière des renseignements supplémentaires énoncés ci-après. Des changements correspondants qui tiennent compte de cette modification n° 1 sont par les présentes apportés à toute information applicable du prospectus simplifié. À tous les autres égards, l'information du prospectus simplifié demeure inchangée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

Changement de nom des Fonds

Avec prise d'effet le 23 mai 2024, les noms des Fonds sont modifiés comme suit :

Ancien nom	Nouveau nom
Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI WisdomTree	Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité CI
Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI WisdomTree	Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres américains de qualité CI
Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI WisdomTree couvert	Fonds Indice de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité CI couvert

Les mentions des noms ci-dessus sont modifiées dans l'ensemble du prospectus simplifié.

Droits accordés par la loi aux acquéreurs

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre offre d'achat.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement

ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des renseignements faux ou trompeurs sur le fonds. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez votre conseiller juridique.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Pour demander le présent document dans un autre format, veuillez communiquer avec nous depuis notre site Web à l'adresse www.ci.com ou par téléphone au 1-800-792-9355.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

La présente modification n° 1 datée du 23 mai 2024, avec le prospectus simplifié daté du 15 janvier 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 23 mai 2024

« *Darie Urbanky* »

Darie Urbanky
Président,
agissant à titre de chef de la direction
Gestion mondiale d'actifs CI

« *Yvette Zhang* »

Yvette Zhang
Chef des finances
Gestion mondiale d'actifs CI

Pour le compte du conseil d'administration de Gestion mondiale d'actifs CI
à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« *Elsa Li* »

Elsa Li
Administratrice

Pour le compte de Gestion mondiale d'actifs CI,
à titre de promoteur

« *Darie Urbanky* »

Darie Urbanky
Président, en qualité de chef de la direction